

"instructions, ils ne pourraient s'entendre à moins qu'une amnistie générale fut accordée pour les actes illégaux qui pouvaient avoir été commis par aucunes des personnes concernées dans les troubles qui avaient donné occasion à notre mission."

"Que l'honorable Sir John A. Macdonald et Sir George E. Cartier, déclarèrent aux délégués qu'ils étaient en état de les assurer que telle était l'intention de Votre Majesté, qu'ils pouvaient en conséquence procéder aux négociations, assurés qu'ils étaient que la prérogative royale serait exercée par l'octroi d'une amnistie générale."

40. L'hon. Jos. Royal dit : " Dans l'entrevue en question que j'eus avec Sir George, je lui dis que j'avais l'intention de me rendre à Manitoba si l'amnistie était proclamée."

" Il me conseilla très-fortement d'aller m'y fixer, pour plusieurs raisons. Il me demanda si j'avais vu Riel. Il me dit de dire à Riel et de lui écrire : *L'amnistie est une affaire décidée, c'est une affaire faite.*"

" Il me demanda expressément d'informer Riel de cela et lui écrire si je ne pouvais le voir."

50. L'hon. M. A. Girard dit : " Comme l'un des ministres de la province, je sentais qu'il était impossible de faire beaucoup de bien dans la province sans une amnistie, et j'écrivis deux ou trois fois à Sir George E. Cartier, que je considérais comme l'un de mes amis intimes, pour attirer son attention sur cette amnistie et sur la promesse d'une amnistie que toute la population disait avoir été faite. Je décrivais la position du pays dans une de ces lettres, et démontrais à Sir George la nécessité d'une amnistie."

" Je reçus des réponses à plusieurs de ces lettres—à toutes, je crois. Il me disait d'être sûr que l'amnistie serait accordée. "*Soyez certain que l'amnistie viendra avant longtemps.*" "*Dites à votre population de se tenir calme et maintenir l'ordre.*" J'écrivis à Sir George en ma qualité de ministre, comme seul représentant de l'élément français, et au titre aussi d'ami. Je n'ai pas dans le moment ces réponses de Sir George ; elles se trouvent à Winnipeg. Il me faisait observer, dans ces lettres, en me recommandant la tranquillité, que les ennemis de la population seraient heureux de la voir agir autrement et de se mettre dans le tort afin de perdre les avantages de sa position. Il m'exprima le désir de lui dire d'être fidèle à son devoir et que l'amnistie serait inévitablement accordée."

60. Le major Futvoye dit :

" Je suis député-ministre de la Milice et de la Défense. Je rempli cette charge depuis la confédération."

" J'étais présent à une entrevue de Sir George Cartier avec le Père Ritchot le ou vers le 19 mai 1870, lorsque Sir George dit au Père Ritchot ces paroles : "*Je vous garantis que vous aurez tout ce que vous avez demandé.*" Je n'ai pas entendu la conversation qui avait eu lieu avant que ces paroles fussent prononcées, et il ne fut rien dit de plus ensuite pendant cette même entrevue. C'était à la fin d'une longue entrevue qu'ils avaient eue ensemble que je fus appelé et que j'entendis ces paroles."

" Le Père Ritchot passa directement du cabinet de Sir George dans le mien, qui lui était presque contigu, et il me dit que Sir George l'avait assuré qu'une amnistie serait accordée pour tout le passé aussitôt que la chose serait possible."

" Lorsque le Père Ritchot m'eût quitté, je passai dans le cabinet de Sir George, qui me dit qu'il avait promis tout ce que les délégués avaient demandé, et qu'il espérait que tout se trouverait ainsi finalement réglé."

" Il me demanda si le Père Ritchot avait exprimé sa satisfaction, et je lui répondis qu'il m'avait déclaré que toutes les promesses que Sir George lui avait faites lui avaient donné entière satisfaction. Cette entrevue eut lieu à bonne heure dans la journée, et, je présume, avant que le Gouverneur n'eût accordé aucune audience ce jour-là."

Ces six messieurs s'accordent tous à dire dans leur témoignage que l'amnistie a été promise tant par Sir John A. Macdonald que par Sir Geo. E. Cartier, au nom du gouvernement canadien.

D'un autre côté, nous avons la dénégation de ces derniers personnages.